

Begrünung von Dächern

Végétalisation de toitures

312

Numéro de référence
SN 564312:2013 fr

Valable dès: 2013-11-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/correctif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

2013-12 1^{er} tirage

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Domaine d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Conditions générales pour la construction	5
0.3 Références normatives	5
0.4 Dérogations	5
1 Terminologie	6
2 Étude du projet	9
2.1 Généralités	9
2.2 Évacuation des eaux, couche drainante	9
2.3 Couche filtrante	10
2.4 Couche végétale	10
2.5 Végétalisation	12
2.6 Engrais	12
2.7 Compensation écologique	12
2.8 Rétention et stockage d'eau	13
2.9 Coefficient de ruissellement	14
2.10 Utilisation des eaux météoriques	15
2.11 Irrigation	15
2.12 Association toiture végétalisée et installation solaire	15
4 Matériaux	16
4.1 Couche de rétention d'eau	16
4.2 Couche filtrante	16
4.3 Substrat	16
4.4 Matériaux terreux	16
4.5 Terre végétale	16
4.6 Graviers et granulats recyclés	16
4.7 Plantes et semences	17
4.8 Produits d'amendement	17
5 Exécution	18
5.1 Généralités	18
5.2 Évacuation des eaux, couche drainante	18
5.3 Couche végétale	18
5.4 Végétalisation	18
Annexe	
A (informative) Aménagements propices à la biodiversité	19
B (informative) Répertoire des termes techniques	20
C (informative) Publications	22

Le chapitre 3 *Calculs* n'est pas traité dans la présente norme.

AVANT-PROPOS

La présente norme SIA 312 *Végétalisation de toitures* se réfère aux connaissances actuelles relatives à l'étude et à l'exécution des toitures végétalisées. Elle contient également des éléments spécifiques à l'environnement tels que l'effet produit par la rétention des eaux météoriques ou la compensation écologique.

La norme SIA 271:2007 *L'étanchéité des bâtiments* traite des aspects techniques relatifs aux toitures végétalisées et remplace dans ce domaine la norme SIA 271/2, *Toitures-jardins* (édition 1994).

Commission SIA 312

Organisations représentées dans la commission SIA 312

ASVE	Association suisse des spécialistes du verdissement des édifices
Enveloppe des édifices Suisse	Association des entrepreneurs de l'enveloppe des édifices
GSZ	Grün Stadt Zürich
JardinSuisse	Association suisse des entreprises horticoles
OEE	Offices cantonaux de l'environnement et de l'énergie
PAVIDENSA	Étanchéités Revêtements Suisse
SIA KH	Commission SIA pour les normes du bâtiment
ZHAW	Zurich Université des Sciences Appliquées

Commission SIA 312

		Représentant de
Président	Stephan Brenneisen, géographe, Wädenswil	ZHAW
Membres	Nathalie Baumann, biogéographe, Wädenswil Ernst Eugster, arch. dipl. ETS/SIA, Zurich Thomas Gremminger, géographe, Aarau Christoph Harlacher, spécialiste toitures vertes, Uetendorf Urs Imhof, architecte ETS, Moosseedorf Siegfried Jaus, architecte, Niederbipp Birgit Pohl, hydrologue, Bâle Stefan Ruttensperger, architecte paysagiste, Küssnacht Urs Spuler, expert en enveloppe des édifices, Seuzach Peter Susewind, maître jardinier dipl., Jona Bettina Tschander, biologiste, Zurich	ZHAW SIA KH Canton d'Argovie ASVE Commune de Moosseedorf PAVIDENSA, entrepreneur OEE, Canton de Bâle-Ville PAVIDENSA Enveloppe des édifices Suisse JardinSuisse GSZ

Adoption et validité

La Commission centrale des normes et règlements de la SIA a adopté la présente norme SIA 312 le 4 juin 2013.

Elle est valable à partir du 1^{er} novembre 2013.

Copyright © 2013 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.